

Rédiger son DUER - Classe virtuelle

(les 16, 18 et 20 novembre 2020 - 7h30)
de 14h00 à 16h30

► Formation continue

► Contact

Chambre de Métiers et de
l'Artisanat de la Manche
CEFAM
BP 139
50201 COUTANCES Cedex

Tél. 02 33 19 07 07

Fax. 02 33 19 07 09

mail : cefam@artisanat50.fr

► www.artisanat50.fr



N° Siret : 185 000 031 000 38

Organisme de formation enregistré
sous le n° 25 50 P 0100 50 auprès du
Préfet de la Région Basse Normandie

Organisme de formation référencé sur
Datadock sous le n° 6552

► Objectifs de la formation

Rédiger son DUER pour éviter toute remise en question et pour protéger ses salariés

► Pré-requis

Être en situation de mettre en œuvre la prévention des risques dans l'entreprise

► Public

Dirigeants de l'entreprise, référents sécurité

► Pré-requis technique

1 ordinateur ou tablette, une connexion internet et une adresse mél

► Formateur

Projetis Formation Conseil - Jean-Noël PINATEL

► Programme

Détails au verso

► Validation de la formation

Attestation de stage

► FRAIS D'INSCRIPTION *(net de taxes)*

- **Chef d'entreprise** ou **Conjoint** ou **Conjoint Salarié** ou **Salarié** ou **Autre Statut**

*pas de reste à charge pour les formations à distance

0 €*

► COÛT PÉDAGOGIQUE *(net de taxes)*

- **Chef d'entreprise** ou **Conjoint non salarié** inscrit au Répertoire des Métiers

pris en charge par le Conseil de la Formation sous réserve de la disponibilité de votre crédit de formation (démarches effectuées par les services de la CMA50).

IMPORTANT : nous transmettre obligatoirement l'attestation URSSAF de versement de la contribution à la formation professionnelle datant de moins d'1 an au jour de début de la formation (www.secu-independants.fr/attestations) ou la dernière déclaration de CA pour les micro-entrepreneurs.

280 €

- **Conjoint Salarié** ou **Salarié** ou **Autre Statut**

Chèque de caution de 280 €. Coût pouvant être pris en charge par votre OPCO sous réserve de la disponibilité de votre crédit formation (nous contacter)

Rédiger son DUER - Classe virtuelle

(les 16, 18 et 20 novembre 2020 - 7h30)
de 14h00 à 16h30

1^{er} module (2h30)

- Comprendre l'enjeu des questions de sécurité en général et connaître la réglementation en vigueur.
- Restituer l'utilité du DUER dans le processus de prévention des risques professionnels
- Informer ses salariés et se prémunir de la faute inexcusable

2^{ème} module (2h30)

- Découvrir et mettre en œuvre la méthodologie de rédaction du DUER sur son entreprise
- Utiliser un outil informatique (tableur partagé à distance avec le formateur) pour élaborer son document
- Identifier tous les risques professionnels inhérents au métier de l'entreprise
- Préparer le plan annuel de prévention

3^{ème} module (2h)

- Identifier toutes les mesures à mettre en œuvre au-delà des gestes barrières dans le cadre de la crise du Covid19
- Rappeler aux salariés leur devoir d'information et de suivi des consignes

► Moyens Pédagogiques

- Utilisation de la plateforme Jitsi
- Vos référents tout au long de la formation : notre formateur et l'équipe du CEFAM
- Alternance de cours et d'exercices
- Travaux sur les cas des stagiaires

► Modalités d'évaluation

Exercices et étude de cas : contrôle et correction par le formateur tout au long de la formation